Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
Centre Culturel Jacques Demy
10 rue Toulifaut
44160 PONTCHATEAU
☎: 02 40 88 07 06

RÉINSCRIPTIONS 2018/2019

PROCÉDURE

La première des étapes est de remplir soigneusement le dossier par élève et de le retourner auprès de l'enseignant qui vous l'aura distribué. (Donné à partir du **30 mai** pour un retour le **16 juin** auprès de l'enseignant qui vous l'a donné). Il est important que le dossier soit complet (photo, attestation), signé et que tous les cadres soient renseignés de façon lisible.

Si vous ne connaissez pas le niveau de votre enfant en Formation Musicale ou si vous hésitez sur le choix d'un instrument ou d'une pratique collective, adressez-vous auprès de l'enseignant référent de votre enfant. Il saura vous renseigner, vous conseiller.

En cas de questions, vous pouvez soit :

- prendre contact avec l'enseignant qui vous a remis le dossier
- prendre un rendez-vous à partir du **12 juin** auprès de la direction qui pourra vous recevoir lors des permanences suivantes :
  - Mardi de 10h à 12h
  - Mercredi de 15h à 17h
  - Vendredi de 10h à 12h

En cas de demande de rendez-vous avec Isabelle BINET, envoyez celle-ci par mail à
ecoledemusique@cc-paysdepontchateau.fr

Pour les élèves dont c'est la première inscription en classe instrumentale, n'oubliez pas de faire plusieurs choix d'instruments. Les places en classe de piano sont comptées et un niveau en Formation Musicale est exigé. Votre choix ne pourra être confirmé qu'après la clôture des réinscriptions quand nous connaitrons le nombre de places disponibles par classe.
N'hésitez pas à venir **aux portes ouvertes (du 16 au 23 juin)** pour écouter, essayer, rencontrer…
Et osez la clarinette, l'accordéon, la trompette, le tuba, le cor, le trombone…

En pièce jointe à ce dossier de réinscription, vous disposez du planning des cours de Formation Musicale et du planning des pratiques collectives (sous réserve de changements pour bon fonctionnement du service), la grille des tarifs 2018-2019 et l'itinéraire musical.

La rentrée à l'Ecole de musique intercommunale aura lieu le 17 septembre 2018.

Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
Centre Culturel Jacques Demy
44160 PONTCHATEAU
Tel : 02 40 88 07 06
Mail : ecoledemusique@cc-paysdepontchateau.fr

REINSCRIPTION ANNEE 2018-2019

NOM de l'élève : .....

PRENOM de l'élève : .....

Né(e) le : ...../...../..... **Sexe** : F / M

Dossier, complété avec soin,
avec tous les éléments demandés,
à retourner avant le 16 juin 2018
auprès de l'enseignant qui l'a distribué
(voir procédure en pièce jointe).

Niveau scolaire (à la rentrée 2018) :..... **Etablissement scolaire**: .....

..... **Ville** : .....

L'élève souffre de troubles de l'apprentissage **Oui** □ **Non** □

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

□ 1er RESPONSABLE REDEVABLE	2ème RESPONSABLE
□ Père □ Mère □ Tuteur □ Elève adulte	□ Père □ Mère
Nom, Prénom : ..... Adresse :	Nom, Prénom : ..... Adresse : ....
Tel domicile ...../...../...../...../.....	Tel domicile ...../...../...../...../.....
Tel portable ...../...../...../...../.....	Tel portable ...../...../...../...../.....
Tel travail ...../...../...../...../.....	Tel travail ...../...../...../...../.....
MAIL :.....@..... (ECRIRE EN MAJUSCULES) En donnant mon adresse mail, j'autorise l'E.M.I. à m'envoyer des informations	MAIL :..... .....@..... (ECRIRE EN MAJUSCULES) En donnant mon adresse mail, j'autorise l'E.M.I. à m'envoyer des informations
Profession :.....	Profession :.....

Autre(s) membre(s) de la famille inscrit(s) à l'EMI : .....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE

Portable : ...../...../...../...../..... Adresse mail : .....@.....

PRATIQUE D'AUTRES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Pratique d'autre(s) activité(s) en 2018-2019 : Oui □ Non □

Si oui, laquelle (lesquelles) ? .....

VŒUX POUR L'ANNEE 2018-2019

Eveil Musical : □ G.S □ C.P

Parcours découverte □

Formation Musicale, niveau : .....

Discipline instrumentale : .....

Pratique(s) collective(s) : .....

Autre demande : □ instrument complémentaire □ changement d'instrument

SCOLARITE 2018-2019

Décision de la Direction :

Formation Musicale : .....

Discipline(s) instrumentale(s) : .....

Pratique(s) collective(s) : .....

Observations : .....

TARIF : .....

AUTORISATIONS ET DECHARGES DE RESPONSABILITE

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT A FOURNIR A LA REMISE DU DOSSIER (RESPONSABILITE CIVILE)

Nom de la police d'assurance: ..... Adresse : .....
.....

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de : □ père □ mère □ tuteur □ élève adulte

□ **autorise** □ **n'autorise pas** l'enregistrement de prestations sur tout support dans le cadre des activités pédagogiques de l'école de musique intercommunale et la prise d'images (photo et vidéo) pouvant être utilisés pour la communication sur les supports Web, numériques et papier de la Communauté de Communes.

NB : **L'inscription est faite et due pour l'année scolaire**, sauf cas de force majeure dûment constaté par le responsable de l'école de musique. Pour tout arrêt, un courrier et/ou un justificatif devra être fourni dans les meilleurs délais au responsable de l'Ecole de Musique ET au service administratif de la Communauté de Communes

La signature de la fiche de réinscription vaut acceptation du règlement intérieur de l'Ecole de musique intercommunal. Ce règlement est consultable sur http://www.cc-paysdepontchateau.fr/listes/ecole-de-musique/

IMPORTANT : Fournir 1 photo d'identité récente à l'inscription (carte d'élève)

« Lu et approuvé »

Fait à ....., Le .....

SIGNATURE :

Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
Centre Culturel Jacques Demy
10 rue Toulifaut
44160 PONTCHATEAU
☎: 02 40 88 07 06

INFOS DE RENTREE 2018/2019

HORAIRES DES PRATIQUES COLLECTIVES

- **CHŒUR POUR ENFANTS (âges : 8 à 11 ans)**	**mardi : 18h15 / 19h15**
- **CHŒUR POUR ADOS (âges : 12 à 15 ans)**	**mercredi : 14h / 15h**
- **ATELIER VOCAL POUR ADULTES**	**vendredi : 19h / 20h**
- **BIG BAND**	**mercredi : 19h /20h**

[Il est possible de s'inscrire uniquement dans les ensembles ci-dessus]

- **MINI FANFARE**	**mercredi : 14h / 15h**
- **ORCHESTRE CYCLE 1**	**mercredi : 16h30 / 17h30**
- **ORCHESTRE DE GUITARES CYCLE 1**	**jeudi : 18h15 / 19h15**
- **ORCHESTRE DE GUITARES CYCLE 2**	**mercredi 18h30 / 19h30**
- **ATELIER PERCUSSIONS C1 (Cycle 1)**	**samedi : 10h / 11h**

Mise en place des ateliers de Cycle 2 après le passage réussi de l'examen de fin de cycle 1.

- **Atelier jazz 1**	**lundi 20h30 / 21h30**
- **Atelier jazz 2**	**mercredi 15h30 / 16h30**
- **Atelier jazz 3**	**jeudi 19h10 / 20h10**
- **Atelier Musiques actuelles**	**mardi 18h / 19h**
- **Atelier Musiques actuelles 2**	**(Optionnel) en fonction de la demande - mercredi 18h / 19h**
- **Atelier Musiques classiques**	**1 samedi matin par mois selon calendrier défini en début d'année**

D'autres activités complémentaires (Atelier Circle songs, initiation chant…) pourront vous être proposées en septembre.

La direction et l'équipe enseignante se réservent le droit d'apporter d'éventuelles modifications aux horaires figurant ci-dessus.
Nous vous remercions de votre compréhension

Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
Centre Culturel Jacques Demy
10 rue Toulifaut
44160 PONTCHATEAU
☎: 02 40 88 07 06

INFOS DE RENTREE 2018/2019

HORAIRES DES COURS DE FORMATION MUSICALE

- EVEIL MUSICAL 1ère année A (G.S.)	mardi : 16h45 / 17h30
- EVEIL MUSICAL 1er année B (G.S.)	vendredi : 16h45 / 17h30
- EVEIL MUSICAL 2ème année A (C.P.)	mardi : 17h30 / 18h15
- EVEIL MUSICAL 2ème année B (C.P.)	vendredi : 17h30 /18h15
- PARCOURS DECOUVERTE A (CE1)	lundi : 17h / 18h30
- PARCOURS DECOUVERTE B (CE1)	mercredi : 16h45 / 18h15
- FORMATION MUSICALE ADAPTEE	mercredi 10h30 - 11h30
CYCLE 1	
- 1C1 (1er Cycle 1ère année)	mardi : 17h / 18h
- 1C1	jeudi : 18h15 / 19h15
- 1C1	vendredi : 17h / 18h
- 1C1a (ados/adultes)	lundi : 18h / 19h
- 1C2 (1er Cycle 2ème année)	lundi : 17h / 18h
- 1C2	mardi : 18h / 19h
- 1C2	mercredi : 10h / 11h
- 1C2	vendredi : 18h / 19h
- 1C2a (ados/adultes)	lundi : 19h / 20h
- 1C3 (1er Cycle 3ème année)	mercredi : 18h30 / 19h30
- 1C3	jeudi : 17h15 / 18h15
- 1C3	jeudi : 19h15 / 20h15
- 1C3a (ados/adultes : fin de Cycle 1)	lundi 19h / 20h
- 1C4 (Fin de Cycle 1)	mardi : 19h / 20h
- 1C4	vendredi : 19h / 20h
CYCLE 2	
- Culture Musicale Jazz	mercredi : 18h / 19h
- Culture Musicale Classique	vendredi : 18h15 / 19h15
- **Culture Musicale Musiques Actuelles**	**1 samedi par mois selon nouveau projet (calendrier prévu en septembre)**

La direction et l'équipe enseignante se réservent le droit d'apporter d'éventuelles modifications aux horaires figurant ci-dessus.
Nous vous remercions de votre compréhension

ECOLE DE MUSIQUE

Communauté de Communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois

TARIFS ANNUELS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018

Le conseil communautaire en date du 5 avril 2018 a validé le maintien des tarifs 2017 à compter du 1er septembre 2018

Frais de dossier dûs pour tout inscrit		
Pour 1 inscrit	45 €	facturés en octobre
Pour la famille, à partir de 2 inscrits	75 €	

Forfait location instruments (contrat de 3 mois du 15 /09 au 15/12 uniquement et pour essai)	30 €	facturé en octobre

La Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint-Gildas-des-Bois comprend les communes de *Crossac, Drefféac, Guenrouët, Missillac, Pont-Château, Sainte-Anne-sur-Brivet, Saint-Gildas-des-Bois, Sainte-Reine-de-Bretagne, Sévérac.*

Habitants du territoire de la Communauté de communes

		ENFANTS de moins de 21 ans scolarisés						Adultes	
CLASSES ET ATELIERS	Code	1er enfant	Facturé en 3 fois	2ème enfant	Facturé en 3 fois	3ème enfant et plus	Facturé en 3 fois	Adulte	Facturé en 3 fois
1 pratique (1) : Formation Musicale ou Eveil Musical ou Expression ou Atelier	A	1		2		3		4	
		93 €	31 €	72 €	24 €	48 €	16 €	96 €	32 €
2 pratiques (1) : Parcours découverte 1 (initiation musicale + expression) ou Parcours découverte 2 (Formation Musicale + atelier)	B	138 €	46 €	102 €	34 €	69 €	23 €	138 €	46 €
Cursus complet (1) selon projet pédagogique	C	207 €	69 €	153 €	51 €	102 €	34 €	414 €	138 €
Instrument complémentaire	D	148 €	49 €	148 €	49 €	148 €	49 €	148 €	49 €
Pratiques encadrées (groupes constitués bénéficiant de conseils d'un enseignant)- tarif pour chaque membre du groupe	E	10 €						10 €	

Habitants extérieurs à la Communauté de Communes

		ENANTS de moins de 21 ans scolarisés						Adultes	
CLASSES ET ATELIERS	Code	1er enfant	Facturé en 3 fois	2ème enfant	Facturé en 3 fois	3ème enfant et plus	Facturé en 3 fois		Facturé en 3 fois
1 pratique (1) : Formation Musicale ou Eveil Musical ou Expression ou Atelier	F	1		2		3		4	
		180 €	60 €	135 €	45 €	90 €	30 €	180 €	60 €
2 pratiques (1) : Parcours découverte 1 (initiation musicale + expression) ou Parcours découverte 2 (Formation Musicale + atelier)	G	231 €	77 €	174 €	58 €	117 €	39 €	231 €	77 €
Cursus complet (1) : selon projet pédagogique	H	441 €	147 €	330 €	110 €	222 €	74 €	510 €	170 €
Instrument complémentaire	I	147 €	49 €	147 €	49 €	147 €	49 €	147 €	49 €
Pratiques encadrées (groupe constitués beneficiant de conseils techniques enseignants)-tarif pour chaque membre du groupe	J	10 €						10 €	

CONDITIONS GENERALES

l'inscription à l'école de musique intercommunale est subordonnée à l'acceptation du règlement de l'école

(1) tarifs dégressifs appliqués seulement sur les tarifs Enfants scolarisés

- Pour les enfants d'1 même famille et si même code d'activités : tarifs dégressifs à partir du deuxième enfant scolarisé
- Pour les enfants d'1 même famille et si codes d'activités différents : le paiement intégral intervient sur le tarif le plus élevé, après tarifs dégressifs décroissants pour le 2ème puis 3ème enfants et plus

Priorité donnée aux élèves domiciliés sur la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint-Gildas-des-Bois de moins de 21 ans (Communes de Crossac, Drefféac, Guenrouët, Missillac, Pont-Château, Sainte-Anne-sur-Brivet, Saint-Gildas-des-Bois, Sainte-Reine-de-Bretagne, Sévérac).
Les élèves à l'Ecole de Musique ayant plus de 21 ans bénéficient des tarifs identiques à ceux adoptés pour les moins de 21 ans sur présentation de leur carte d'étudiant, avec une limite d'âge fixée à 25 ans.

Mode de paiement
Règlement au Trésor public
TIPI : possiblité de règlement par internet via le serveur de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

Les frais de dossiers sont dûs dès l'enregistrement d'une réinscription (juin) et d'une nouvelle inscription (septembre), et seront facturés en octobre,
En cas de démission (annoncée par courrier obligatoirement, notifiant la raison, adressé au service administratif de la Communauté de communes - date de reception faisant foi) : courrier receptionné avant le 1er octobre, seuls les frais de dossiers sont dûs / courrier receptionné entre le 1er et 31 octobre, la 1ere facture est dûe / courrier receptionné après le 1er novembre, les 2 autres factures sont dûes
Arrêt après les 2 cours d'essai (annoncée par courrier obligatoirement et adressé au service administratif de la Communauté de communes - date de reception faisant fois) :
les frais de dossier restent dûs et seront facturés en octobre
Communauté de communes du Pays de Pont-Château / Saint Gildas des Bois - Service administratif - 2 rue des Châtaigniers 44160 PONT-CHATEAU

Les membres de l'association CLE DE SOL, regroupés en groupes musicaux, utilisent les locaux à titre gracieux et selon les termes fixés dans la convention signée entre la Collectivité et l'association
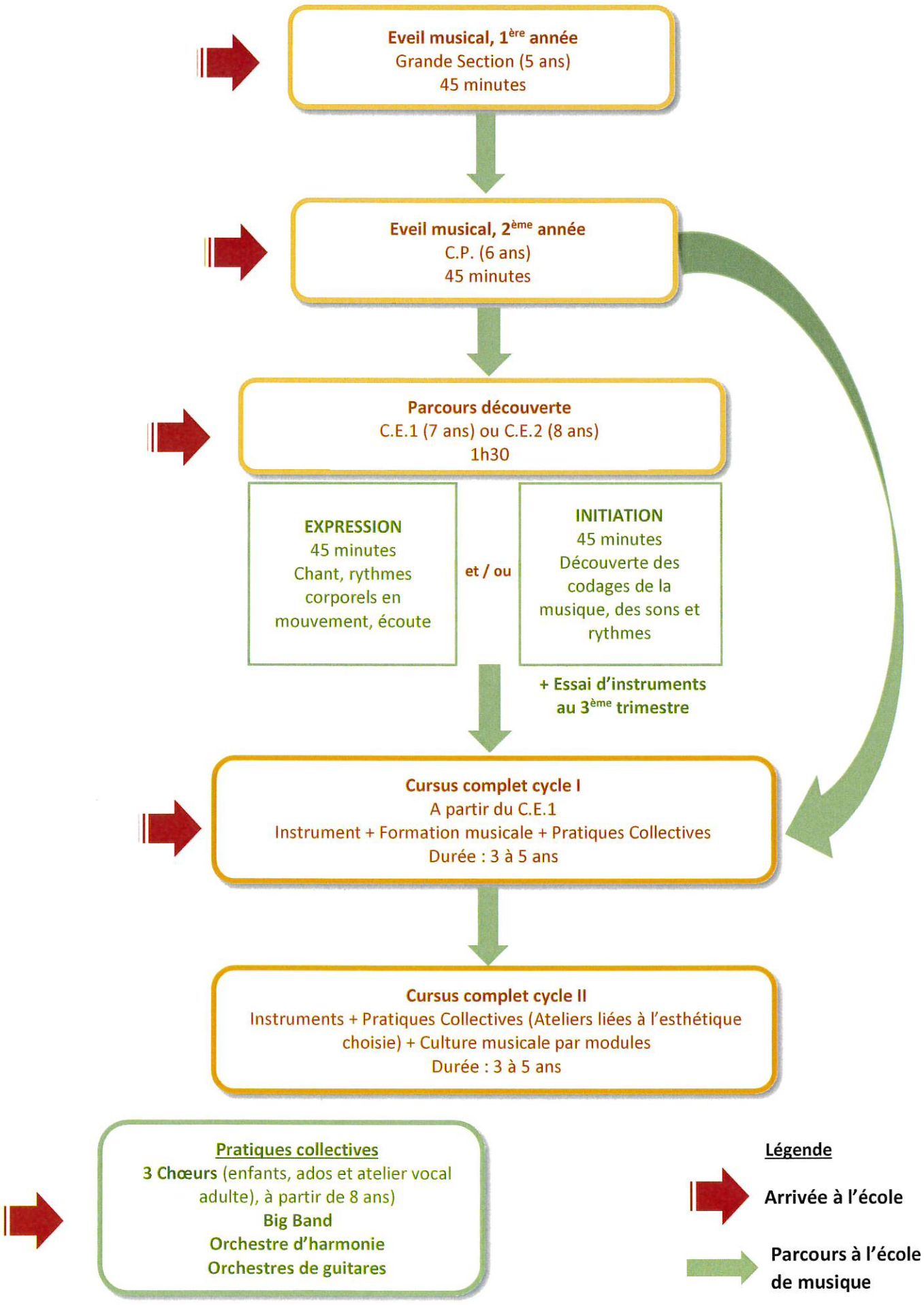
TON ITINERAIRE MUSICAL